

Conseil d'école du mardi 17 octobre 2017

Compte-rendu

I) Présentation des membres du conseil d'école

Enseignants : Mmes Prigent, Krizancic, Balland, Garraoui, M.Crouzier

RASED : Mme Ardouin

Parents d'élèves délégués : Mme Leduc, Mme Taghon, Mme Lunardi, Mme Drucker, M. Delayen, M. Sauvage, Mme Coet

Mairie : M. Desmoulin, M. André, Mme Debray

Absent excusé : M. Mastelinck

a) Retour sur rôle et membres du conseil d'école / suppléants des titulaires

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit 3 fois par an.

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

- les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,
- les médecins scolaires,
- les infirmières scolaires,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés des écoles maternelles,
- les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.
- les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture nationales,
- les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,
- les personnes chargées des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne :

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire.

Les convocations au conseil d'école sont envoyées aux membres 15 jours avant son déroulement. Si vous avez des questions à faire figurer à l'ordre du jour, merci de respecter ce délai.

b) **Neutralité du conseil d'école**

Je vous rappelle la neutralité du conseil d'école en ce qui concerne la politique et la religion et je vous demande donc de respecter cette neutralité pour le bien de la communauté éducative.

II) Prise en charge des élèves à besoins particuliers.

Présentation du RASED de Verberie par Mme ARDOUIN Maylis- Maître G (aide rééducative).

3 personnes : une psychologue scolaire, une enseignante pédagogique, une enseignante rééducatrice.

Prise en charge des élèves rencontrant des difficultés scolaires ou de comportement.

Prise en charge avec l'accord des parents.

III) Résultats des évaluations CP

Evaluations en mathématiques et Français.

Certains exercices étaient très difficiles, particulièrement en Français (écriture de mots, tracé des lettres, vocabulaire...).

64 % de réussite en Français.

70 % de réussite en Mathématiques.

IV) Résultats des élections.

Date des élections : le 13/10/17

Nombre d'inscrits sur la liste électorale =156

Nombre de votants= 85 dont 9 blancs ou nuls

Taux de participation 54,49% (l'an dernier = 63,91 %).

Nombre de sièges à pourvoir= 5 (Mme LEDUC, M. MASTELINCK, Mme TAGHON, Mme LUNARDI, Mme DRUCKER)

Nombre de suppléants= 3 (M. DELAYEN, M. SAUVAGE, Mme. COET).

Remerciements aux parents qui ont tenu le bureau de vote.

V) Vote du règlement intérieur (nouveau) : Annexe 4 –Charte de la laïcité à l'école).

Le règlement vous a été envoyé par courrier afin que vous en preniez connaissance. Je vais lire les points essentiels de ce règlement. Si vous souhaitez revenir sur certains articles, n'hésitez pas.

Résultats du vote du règlement intérieur : voté à l'unanimité.

Le règlement devra être signé par chaque famille. Les familles qui refuseraient de signer la charte de la laïcité seront mises à la connaissance de M. l'Inspecteur.

VI) Coopérative scolaire : présentation du CRF (bilan financier 2016-2017).

SOLIDARITE : aider les coopératives victimes de l'ouragan Irma pour soutenir les activités pédagogiques, pour que les enfants ne subissent pas les conséquences de cette catastrophe.

Les parents vont se consulter pour faire un don de 50 à 100 euros.

Présentation du bilan financier. Mandataire : M CROUZIER

Charges : 5344,17 euros

Produits : 6551,72 euros

Résultats de l'année : 1207,55 euros

Ce bilan peut être consulté par les parents sur demande.

VII) La sécurité à l'école : Exercice incendie du 1er trimestre et PPMS.

Plan Vigipirate : 3 exercices PPMS et 3 exercices incendie à réaliser.

15 septembre 2017= 1er exercice incendie – pas de problème particulier.

29 septembre 2017 = PPMS intrusion – pas d'alerte spécifique pour le confinement, le volet de l'école maternelle se ferme uniquement de l'extérieur.

VIII) Projets de l'année : projets de classe, spectacles, sorties, Agrément D, piscine, tennis.

- a) Piscine : du 05 février au 22 juin 2018 chaque mardi après-midi de 14h45 à 16h05. Niveaux concernés : CP-CE1 et CM2 (CM1 de Mme BALLAND s'y rendront aussi).

Départ de Saintines, école 14h10

- Arrivée Crépy piscine : 14h45 (dans l'eau 15h05)
- Sortie du bassin 15h45
- Départ Crépy : 16h05
- Arrivée à Saintines, école : 16h30

- b) BCD /Informatique

Les parents accompagnateurs doivent venir signer l'agrément.

Classes concernées : CP-CE1, CE2-CM1

- c) Projets de classe :

- Mme PRIGENT : classe numérique avec les ipad, sortie cirque
 - Mme GARRAOUI : sortie cirque
 - M CROUZIER : sortie musée 14-18 ?
 - Mme KRIZANCIC : élevage de papillons
 - Mme BALLAND : sortie musée 14-18 ?
- Spectacles :
- Maternelle + CP/CE1= spectacle scientifique de Darny : Perrine et le potier.
 - Festival du Cinéma de Compiègne / petit déjeuner anglais/Halloween

IX) Manifestations : Téléthon, marché de Noël, fête de fin d'année.

Téléthon : 1^{er} décembre

Marché de Noël : 19 décembre

Fête de fin d'année : 30 juin

X) Questions

● Questions des parents à la mairie :

- a) L'embauche d'un second Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) est-elle envisageable ?

Les enseignantes jugent qu'une Atsem à mi-temps en plus serait l'organisation la plus efficace.

- b) Les élèves de maternelle et primaire ne disposent pas d'un préau afin de s'abriter par temps de pluie ou lors des fortes chaleurs : qu'envisagez-vous afin de remédier à cette situation ?

Cette demande sera étudiée lors du prochain conseil municipal. Les enseignants insistent sur le fait que les élèves ne disposent pas d'ombre dans la cour de récréation.

- c) Nous souhaiterions que les élèves de maternelle puissent faire du vélo : où ceux-ci pourraient-ils être stockés ? Un budget pour l'achat de ces vélos peut-il être accordé ?

Afin que les élèves puissent faire du vélo, il faudrait tout d'abord goudronner la cour et envisager un lieu de stockage.

- d) Est-il possible de mettre des « brise-vues » entre le logement de fonction et l'école maternelle ?

Ils sont achetés et seront installés prochainement.

● Questions des enseignants à la mairie :

- a) Quelles réponses apportez-vous au bilan de l'exercice PPMS / Intrusion ?

Un devis sera demandé pour le volet de la maternelle.

- b) L'aménagement d'une entrée pour le logement de fonction à l'extérieur de l'école est-il à l'ordre du jour ?

Oui cet aménagement est à l'ordre du jour.

Séance levée à 20h20

Mme PRIGENT
Secrétaire de séance

Mme BALLAND
Directrice